COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/2021

PRESENTS: Pascale BAVOUZET; Valéry JANVIER; François RULLAUD; Nadine SALLE; Christelle DAIGURANDE; Jean-Marie LAMY; Anne-Marie BOIRON; Francis COLIN; Maxime AMBLARD; Priscille VANHAY; Nathalie JAMET; Catherine GIRAUD

Absents excusés :

Marina CAUSSE (pouvoir à Nadine SALLÉ); Cyril JOUBERT (pouvoir à Priscille VANHAY) ; Sylvain SCHULER

Participaient également : Peggy PULVERIN et Corinne DUPEUX

DELIBERATIONS

2021-10- Paiement du FAJD 2021

Demande d'aide à hauteur de 71,49 € à verser au Département (120 jeunes). Après délibérations, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

Avis favorable: 14

Le versement de cette aide est budgétisé sur 2021.

2021-11- Achat d'un encart publicitaire pour l'association 4 As'Raid

Demande de l'équipage 4 As'Raid qui participe à l'édition 2021 d'Europ Raid d'une aide sous forme d'achat d'un encart publicitaire pour la somme de 100 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal se prononce comme suit : Avis favorable : 14 Le versement de cette aide est budgétisé sur 2021.

2021-12- Convention de partenariat « label écoles numériques 2020 »

Madame SALLÉ, 2^{ème} adjointe fait part de la convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » entre la commune et l'Académie d'Orléans Tours. Projet d'achat pour une classe de maternelle, d'un ordinateur portable et un vidéoprojecteur d'un montant de 3 044.00 € TTC financé à hauteur de 50 % par l'État. Après délibérations, le Conseil Municipal donne son accord.

2021-13- Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Souhait d'équiper une classe de primaire d'un ordinateur + un vidéoprojecteur ou équiper 2 classes de vidéoprojecteurs pour un montant minimum de 3.500 €. Cet achat sera subventionné à hauteur de 70 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge la mairie de faire les démarches nécessaires et autorise la dépense.

2021-14 -annulation délibération 2021-06 et nouvelle demande de subvention DSIL pour la boulangerie

Suite au DIAG effectué dans la boulangerie, il est nécessaire de faire isoler le bâtiment. (un devis à hauteur de 2.239,20 € TTC.)

Proposition d'abandonner le projet de pompe à chaleur et de le remplacer par l'installation d'une chaudière gaz à condensation.

Renouveler la demande de subvention DSIL (annulation de celle pour une pompe à chaleur).

Après délibérations, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

Avis favorable: 13 Abstention: 1

2021-15 -Redevance de fonctionnement GRDF 2021

GRDF -au titre du contrat de concession de la commune- versera la somme de 1.039,40 € en 2021.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte et charge la mairie d'établir la facturation.

2021-16 -Vote des 2 taxes 2021

Maintien des taux 2020 sur 2021 :

Taxe foncière bâti: 32.75 % (part communale 16,54 % + part départementale 16.21 %)

Taxe foncière non bâti: 27,39 %

Après délibérations, le Conseil Municipal se prononce comme suit : Avis favorable : 14

2021-17- Approbation du compte de gestion

Approuvé à l'unanimité

2021-18 - Approbation du compte administratif

Nombre de suffrages exprimés : 13

2021-19- Affectation du résultat

Approuvé à l'unanimité

2021-20- Vote du budget 2021

Chaque Conseiller a en main le compte de gestion, le CA ainsi que le Budget 2021 sous format papier réalisés par Valéry JANVIER qui a expliqué chaque point.

Le conseil adopte à l'unanimité le budget de la commune à hauteur de

COMMUNE	Fonctionnement	1 018 740,00 €
	Investissement	285 900,00 €

2021-21 Cabine de téléconsultation Médadom

Mme La Maire a pris contact avec la Société MEDADOM pour envisager l'installation d'une borne de Téléconsultation.

Cette borne serait disponible 7 J/7 de 8 h à 20 h.

Coût pour la commune sur un contrat d'au moins 36 mois : 190 € HT/mois avec un essai sans engagement de 3 mois.

Après délibérations, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

Avis favorable: 14

2021-22 -Tableau des effectifs

Effectifs: 5 postes à 35 h + 1 poste à 31h30 + 5 postes à 28 h

Après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau tableau des Effectifs.

2021- 23- Mutuelle communale

Afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages de la commune et favoriser l'accès aux soins à tous, projet d'une mutuelle communale avec mise en concurrence de 2 Sociétés : GROUPAMA & AXA.

Cette démarche ne représente aucun coût pour la commune

Après délibérations, le Conseil Municipal accrédite la société GROUPAMA pour proposer des aides de mutuelle « santé ».

<u>2021-24 - Convention de délégation de compétences pour la gestion des transports</u> scolaires à Châteauroux Métropole

Renouvellement de la convention pour 4 ans (2021-2025)

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette convention et autorise la maire à la signer.

<u>2021-25- Modification de la délibération 2020-51-Location SMA pour les représentations</u> culturelles

Demande d'une association de louer la salle un samedi soir pour organiser une pièce de théâtre.

La délibération prise en 2020 n'autorise pas ces représentations en dehors du mardi au jeudi soir.

Au vu du contexte actuel, il est proposé d'abroger cette délibération et d'accepter la demande de location pour un samedi soir. Une nouvelle délibération des tarifs SMA est prise dans ce sens. Priorité sera donnée aux mariages, anniversaire....

Après délibérations, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

Avis favorable: 13 Avis défavorable: 1

2021-26- Avantage en nature

Régularisation de la situation des agents travaillant au sein de l'environnement scolaire, périscolaire et ALSH et prenant leur repas du midi au restaurant scolaire. C'est un élément complémentaire de la rémunération appelé « avantage en nature ». La trésorerie demande une régularisation par une délibération pour valider les paies.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation d'une journée citoyenne le 5 juin 2021 avec 9 parcours définis (de 9 h à 12 h).

Chaque participant recevra un sac-poubelle et devra venir avec des gants de protection A l'issue de cette matinée, les déchets seront pesés.

Le SYTOM organisera l'après-midi un atelier pour expliquer ce qu'est la chaîne du recyclage.

- Jean-Marie LAMY a planté 180 plantes vivaces. Une gloriette de 3 m de diamètre en métal sera installée à l'intersection de la rue du stade.
- Suite à la réunion de François RULLAUD avec le SYTOM:

Au vu du coût du traitement des déchets (140 € à 150 € la tonne), la déchetterie d'Arthon va investiguer, car il est avéré que des professionnels viennent déposer des déchets.

L'agglomération envisage la mise en place d'un système de carte.

L'usine de retraitement des déchets de Châteauroux est une des plus performantes.

Le syndicat d'assainissement autonome n'a malheureusement pas l'utilité qu'il devrait avoir étant donné que, malgré qu'ils aient relevé 70 % de non-conformité, le fait qu'aucune obligation de travaux n'existe, les propriétaires préfèrent régler l'amende de 170 € que faire les travaux.

Reprise du marché des producteurs locaux le 26 mars à 16 h
Le 2 avril, une chasse aux œufs sera organisée pour les enfants de la commune (maximum 12 œufs par enfant).
Ce jour-là, un groupe musical animera cette manifestation.

- Semaine « Écrans à la diète »

Cette manifestation sera organisée pour la 3^{ème} année. En partenariat avec les professeurs des écoles, un livret-passeport sera remis à chaque enfant qui le complétera. En parallèle, un questionnaire sera remis aux familles.

Le vendredi de cette semaine, un film sera diffusé : « Les 2 mondes de Thomas » pour expliquer les dangers de l'addiction.

En parallèle, pour les plus jeunes, la Bibliothèque se déplacera dans la classe de maternelle pour lire un conte en relation avec cette manifestation.

- Les 13 juin et 20 juin auront lieu les élections régionales et départementales. Compte tenu de ces 2 élections simultanées, chaque Conseiller est invité à se rendre disponible au maximum. En parallèle, il sera demandé à des personnes externes au Conseil de participer.
- Projet de l'école : on attend le retour de faisabilité et/ou du coût estimé. Une réunion spécifique à ce projet de grande envergure sera organisée.

P. SANDUZET